



Ordonnance de télécom CRTC 2009-423

Ottawa, le 16 juillet 2009

Fibernetics Corporation – Manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC

Numéro de dossier : 8643-F27-200909856

1. Le Conseil a reçu une demande présentée par Fibernetics Corporation (Fibernetics) le 3 juillet 2009 en vue de faire approuver son Manuel de procédures relatives à l'accès des entreprises intercirconscriptions de base/échange de registres de comptes-clients (le manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC).
2. Le manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC de Fibernetics renferme les lignes directrices relatives à l'échange d'information entre la compagnie, qui exploite à titre d'entreprise de services locaux concurrente, et les entreprises de services intercirconscriptions.
3. En juillet 2000, le Groupe de travail Plan de travail du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) a élaboré un modèle de manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC (le modèle CDCI) destiné à l'industrie des télécommunications. Les plus récentes mises à jour du modèle ont été approuvées par le Conseil dans la décision *Rapports de consensus du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion*, Décision de télécom CRTC 2007-121, 3 décembre 2007.
4. Le Conseil conclut que le manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC déposé par Fibernetics est conforme à la dernière version du modèle CDCI, renferme les renseignements nécessaires concernant le traitement des EIB et est conforme aux manuels de procédures EIB/ERCC approuvés récemment pour d'autres compagnies.
5. Par conséquent, le Conseil **approuve provisoirement** le manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC de Fibernetics.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>